

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- J'ai effectivement eu l'occasion de prendre connaissance du Plan bruxellois de réduction des risques. Pour rappel, ce Plan, élaboré à la demande du ministre de la Santé lors de la législature précédente, a été porté par la Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fedito), la Coordination locale drogues Bruxelles (CLDB) et Modus Vivendi en tant qu'opérateur méthodologique. J'ai d'ailleurs rencontré ces différents opérateurs.

Sa construction a consisté en deux grandes étapes : une étape de diagnostic et une étape de planification. Pour cette dernière, quatre milieux ou groupes ont été distingués :

- le milieu du soin et de la rue (ils ont été regroupés, car ils présentaient des activités similaires, même s'il s'agit d'environnements bien entendu très différents) ;
- le milieu festif ;
- le milieu carcéral ;
- le groupe transversal, qui reprend des éléments identifiés comme étant communs lors de la phase de diagnostic.

Le Plan comprend des objectifs généraux, spécifiques et opérationnels. Comme vous l'avez rappelé, il a mobilisé un nombre important d'acteurs concernés par la question de la réduction des risques à Bruxelles.

J'ai eu l'occasion d'échanger au sujet des enjeux de ce Plan avec la Fedito et Modus Vivendi lors de rencontres récentes. Mon intention est bien évidemment de respecter l'accord de majorité qui, comme vous le rappelez, prévoit de mettre en œuvre ce Plan et de reconnaître la mission de réduction des risques.

Cependant, il m'est difficile de me prononcer sur un calendrier. En effet, vous n'ignorez pas que mon cabinet travaille actuellement d'arrache-pied à l'élaboration d'un nouveau décret de promotion de la santé, d'une part, et à un réexamen du décret ambulatoire, sur la base de l'évaluation qui en a été réalisée, d'autre part. Ce Plan de réduction des risques a bien évidemment des liens étroits avec ces deux domaines, et il doit alimenter la réflexion en cours au sujet des décrets.

Madame Moureaux, je ne sais pas s'il s'agit d'une tortue qui doit courir ou d'un lièvre qui doit marcher, mais je peux vous dire qu'on y travaille beaucoup. L'objectif est d'arriver au bout de ce travail, même s'il est considérable, d'ici la fin de l'année. Je pense qu'au vu des enjeux, c'est assez rapide pour une tortue.

Ce plan de réduction des risques devrait pouvoir s'intégrer facilement dans le futur paysage "Santé" de la Commission communautaire française. Mais il me semble logique de définir d'abord les grands éléments du nouveau dispositif, et d'envisager ensuite la mise en œuvre opérationnelle du Plan.

Des modifications ou une actualisation seront peut-être nécessaires, mais cela sera analysé en temps opportun. J'ajoute qu'une évaluation des coûts que représentent les mesures proposées dans le Plan devra être faite, et je ne peux donc pour le moment pas me prononcer sur la nature des activités qui seront effectivement mises en œuvre, dans quel ordre et avec quelle priorité. Tout cela doit se construire au départ de la modification du décret ambulatoire, d'une part, et du nouveau décret, d'autre part.

En ce qui concerne les conférences interministérielles (CIM), la CIM drogues a été intégrée dans la CIM santé et cette dernière ne s'est pas encore réunie.

On annonçait une date pour mars. À l'heure qu'il est, nous n'avons toujours pas reçu d'invitation. J'entends certains parler du 30 mars prochain. Nous avons reçu l'information selon laquelle elle pourrait se dérouler au mois de mai. Je ne peux malheureusement pas vous en dire plus.

Des demandes d'audition ont été formulées par Mme Payfa en tant que présidente de la Commission de la santé. Il s'agit bien entendu d'une initiative relevant du parlement, mais il serait, selon moi, très intéressant d'écouter et d'interroger les acteurs qui ont porté le Plan bruxellois de réduction des risques.

(Applaudissements)